

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 18 - Vendredi 10 mai 2013



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

L'OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES DU CANTON DE BERNE ET LA MUNICIPALITÉ DE LA NEUVEVILLE RAPPELLENT :

- Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales, ou privées affectées à l'usage commun
- Clôtures

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, au bord desquels une bande de 50 cm doit également être maintenue libre.
- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public
- Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.
- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères.

Au vu de ce qui précède, **les riverains de routes tailleront leurs arbres ou autre végétation d'ici au 31 mai 2013**, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. En cas de nécessité, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Si les présentes dispositions ne devaient pas être respectées par certains riverains, nos services communaux rétabliront les lieux conformément à la loi et à la charge desdits riverains.

Police administrative La Neuveville

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Martial Gremaud, Chemin de St-Joux 14, 2520 La Neuveville.

Projet : Construction d'un couvert à voiture et d'un réduit de jardin sur la place de parc existante, au chemin de St-Joux 14, sur la parcelle no 888, ban de La Neuveville.

Zone : HA3.

Genre de construction : Fondations : béton. Construction portante : Parois : métal; Plafonds : bois. Façades : bois de couleur brun-verte. Toit : plat en bois avec gravier de couleur grise.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 mai 2013 au 3 juin 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 3 mai 2013
Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérants et auteurs du projet : M. et Mme Rolf et Sylvia Honsberger, avenue des Collonges 7a, 2520 La Neuveville.

Projet : Réfection des façades, des fenêtres, des volets et du toit du bâtiment existant, à l'avenue des Collonges 7, sur la parcelle no 129, ban de La Neuveville.

Zone : Zone des abords de la vieille ville.

Couleurs : Façades blanc et volets à définir (gris ou grnat).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 mai 2013 au 3 juin 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 3 mai 2013
Services techniques de La Neuveville



PAROISSE RÉFORMÉE

A la découverte de l'Emmental Mercredi 29 mai 2013

A tous les retraités jeunes et moins jeunes : une sortie en Emmental et ses paysages typiques. Fermes bernoises aux larges pans de toits, berceau de la meringue et des anabaptistes, traditions ancestrales. Visite guidée en français de la fromagerie d'exposition d'Affoltern im Emmental, . Repas sur place. Après-midi : passage à Lützelflüh, patrie de Jeremias Gotthelf, Langnau, Sumiswald, etc.

Menu : Rôti hâché maison avec sauce fraîche aux herbes, « Dürsrüti-Härdöpfu », garniture de légumes. Eau minérale. Café compris.

Desserts à choix : 1) salade de fruit (et crème) ou 2) meringue de l'Emmental, nidle + glace possible

Départ à 9h30 devant la Gare de La Neuveville. Retour dans l'après-midi. Prix : 60.- à remettre le jour de la course.

John Ebbutt, pasteur (032 751 28 57)

Inscription à renvoyer jusqu'au mercredi 22 mai au Secrétariat de la paroisse réformée, Grand'Rue 13, 2520 La Neuveville ou à glisser dans la boîte aux lettres.

Prénom(s) :

Nom :

Adresse :

No de tél :

Dessert : 1) 2)

Avis de construction

Requérant : M. Claude Hauser, Buechzelglistrasse 60, 5436 Würenlos.

Auteur du projet : Lienher Menuiserie SA, rue des Corbes 27, 2065 Savagnier.

Projet : Remplacement des fenêtres existantes par de nouvelles fenêtres en bois avec petits-bois extérieurs, à tous les étages, en façades est et ouest du bâtiment existant, à la Place de la Liberté 3, sur la parcelle no 310, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 mai 2013 au 3 juin 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 3 mai 2013
Services techniques de La Neuveville



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

MAI
Lundi 13
Samedi 18

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérante : Bourgeoisie de Prêles, M. Sylvain Rossel, Vue des Alpes 37, 2515 Prêles

Auteur du projet : Viret Architectes SA, M. Martial Viret, Chemin du Champ-du-Moulin 58, 2503 Bienne

Projet : Mise en conformité des fosses pour eaux usées de ferme et domestique/Construction d'un abri sans liètière pour le bétail sur RF 2185.03 du ban de Nods, Méairie de Prêles, Les Prés-d'Orvin, 2518 Nods

Zone : Agricole

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 1

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit. a LC), Nods, le 03.05.13

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Martin Grünig, Impasse du Carron 18, 2518 Nods

Auteur du projet : Martin Grünig, Impasse du Carron 18, 2518 Nods

Projet : Agrandissement du bâtiment existant, pose de panneaux solaires et murs en pierres sèches sur RF 2284 du ban de Nods, Route de Chasseral 47, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit. a LC), Nods, le 03.05.13

Administration communale

A LOUER À NODS

A louer dès le 01.08.2013 un appartement de 4 pièces fraîchement rénové, 1^{er} étage, à la route de Diesse 4

Loyer mensuel CHF 1'070.- charges comprises

Pour les visites, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'administration communale au 032 751 24 29.

Les dossiers accompagnés d'un extrait de l'office des poursuites doivent ensuite être remis à l'administration communale, Place du village 5, 2518 Nods.

Administration communale

VOTATION POPULAIRE DU 9 JUIN 2013 EN MATIÈRE FÉDÉRALE ET CANTONALE

Composition des bureaux

Bureau de vote :

Présidence : Daniel Balmer
Membres : Jonathan Baumann
Corinne Berberat

Bureau de dépouillement :

Présidence : Daniel Balmer
Membres : Jonathan Baumann
Corinne Berberat
Baumgartner Céline

Membre suppléant : Bayard Jessica

Administratrice : Viviane Sunier

CONSEIL COMMUNAL



SENTIER DES SCULPTURES

Le sentier des sculptures est encore fermé en raison d'une coupe de bois, réouverture le 20 mai 2013 !

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

17 et 18 mai 2013

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées, mais en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles pour être mis dans la benne !

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

ORDONNANCE SUR LES TARIFS DE REPRISE DE L'ÉNERGIE DES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS ET DES COÛTS LIÉS AUX INFRASTRUCTURES DE SAISIES DES DONNÉES

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

Lors de sa séance du 30 avril 2013, le Conseil communal de Nods a adopté l'ordonnance citée en titre. Cette ordonnance entre en vigueur le 1^{er} mai 2013, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

L'ordonnance est consultable auprès de l'administration.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Administration communale

Nouvelles de l'administration

Loi sur le statut du corps enseignant : le Conseil-exécutif maintient son projet

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté à l'intention du Grand Conseil le projet commun de modification de la loi sur le statut du corps enseignant et de la loi sur le personnel. Pour maintenir la compétitivité du canton de Berne comme employeur, il recommande de rejeter les propositions

de la commission et d'approuver la version initiale du texte. Le gouvernement estime ses mesures nécessaires car l'assainissement des caisses de pension alourdira l'effort financier demandé au personnel au cours des prochaines années. L'examen des offres et des structures modifiera également la situation du personnel. Bien qu'elle reconnaisse la nécessité d'agir sur les salaires du corps enseignant et du personnel cantonal, la commission rejette majoritairement les mesures proposées par le gouvernement. Elle s'oppose notamment à l'inscription dans la loi d'une disposition réservant chaque année une part de la masse salariale à la progression individuelle des traitements. Elle ne souhaite pas non plus inscrire dans la loi l'af-



Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE

Pour le week-end des 11 et 12 mai 2013, le gardiennage sera assuré par M. Bugnon Christian.

Le Comité

NUISANCES SONORES HEURES DE REPOS

Selon notre règlement de police locale, les articles suivants stipulent :

Art. 38 Limitations horaires

1 Entre 20.00h et 07.00h, ainsi qu'entre 12.15h et 13.30h, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire marcher des installations ou des outils bruyants.

2 L'autorité de police locale peut accorder des dérogations en cas d'urgence. Elle prescrira les mesures de protection nécessaires.

Art. 42 Bruits domestiques, travaux domestiques et de jardinage

1 A l'intérieur des locaux d'habitation, pour l'accomplissement de travaux domestiques ainsi que lors de l'emploi de machines servant aux travaux domestiques ou d'autres appareils mécaniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des habitations, chacun aura égard aux autres habitants de la maison et aux voisins.

2 Les travaux bruyants (**tondeuse à gazon**) ne doivent être effectués qu'entre 08.00h et 12.15h et 13.30h et 20.00h, le samedi jusqu'à 17.00h seulement.

Nous vous remercions de tenir compte de ce qui précède et de respecter votre voisinage.

Administration communale

TAXE DES CHIENS 2013

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens âgés de plus de trois mois le 1^{er} août 2013 sont astreints au paiement de la taxe de chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire dans les meilleurs délais au guichet de l'administration communale ou par téléphone au no 032 315 11 70.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

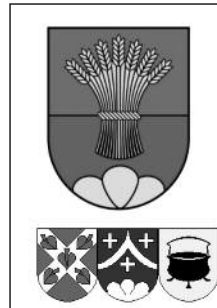
Nous vous remercions par avance.

Administration communale

Nouvelles de l'administration

Manifestation à l'occasion de la Journée de l'Europe 2013 au Rathaus de Berne:

A l'occasion de la Journée de l'Europe, l'ambassadeur de l'Union européenne, M. Richard Jones, a convié divers participants à un débat sur la citoyenneté active et la représentation citoyenne lundi (6



FUSION DES COMMUNES DE DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Soirées publiques d'information à la population les

- Vendredi 17 mai, 18.00 h, Restaurant du Cheval Blanc à Lamboing
- Vendredi 24 mai, 20.00 h, Battoir à Diesse

Venez nombreux, bâtissons ensemble notre nouvelle commune !

Votation le 9 juin 2013

Commune mixte de Lamboing VOTATION POPULAIRE DU 9 JUIN 2013 EN MATIÈRE COMMUNALE

Le conseil communal de Lamboing a fixé au **dimanche 9 juin 2013** et, dans les limites des dispositions légales aux jours précédents, la votation populaire concernant

Le vote sur la fusion des communes mixtes de Diesse, Lamboing et la commune municipale de Prêles

Les trois questions posées sont :

1. Acceptez-vous le Contrat de fusion entre les communes mixtes de Diesse, Lamboing et la commune municipale de Prêles ?
2. Acceptez-vous le Règlement d'Organisation (RO) de la commune du « Plateau-de-Diesse » ?
3. Acceptez-vous le Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune du « Plateau-de-Diesse » ?

Les documents suivants sont déposés dans les différents bureaux communaux dès le 6 mai 2013 pour consultation :

- le contrat de fusion et ses annexes
- le Règlement d'organisation (RO) de la Commune du « Plateau-de-Diesse »
- le Règlement sur les élections et les votations aux urnes de la commune du « Plateau-de-Diesse »

Votations fédérales et communales du 9 juin 2013

Composition des membres des bureaux de vote et de dépouillement

Il est possible de venir voter à l'administration communale **le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration communale jusqu'au dimanche avant 10h00.

Attention :

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur.

Il y aura deux enveloppes, merci de ne pas mélanger leur contenu. Il faut impérativement mettre la carte de légitimation signée avec le matériel correspondant dans la bonne enveloppe !

Présidence : Mme Courbat Monique
Administration : Mmes Bourquin Tiffany et Landry Fabienne

Bureau de vote : **Dimanche, 9 juin 2013 de 10h00 à 12h00**

Membres : Mme Henry Isabelle
Mme Hänni Isabelle

Membre suppléant : M. Hofmann Simon

Bureau de dépouillement : **Dimanche, 9 juin 2013 dès 12h00**

Membres : Mme Hofer Alexiane
Mme Grandjean Murielle

Membre suppléante : Mme Humair Patricia

Les prochaines votations auront lieu le 22 septembre 2013.

L'administration communale

mai) à l'Hôtel du gouvernement (Rathaus), à Berne. Dans son allocution de bienvenue, le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, directeur de la police et des affaires militaires, a souligné que le gouvernement cantonal était disposé à mener une discussion ouverte sur toutes les options de politique européenne.

La Journée de l'Europe 2013 est placée sous le signe de l'année européenne des citoyens. L'ambassadeur de l'Union européenne, M. Richard Jones, a convié quelque 200 personnes à un débat sur la citoyenneté active et la représentation citoyenne. Le podium de discussion a rassemblé Mme Silvana

Koch-Mehrin, membre du Parlement européen, et les conseillers nationaux Christian Wasserfallen (PLR), Cédric Wermuth (PS) et Marco Romano (PDC). Des jeunes et jeunes adultes des organisations et parlements suisses de la jeunesse ont été associés à la préparation du contenu de cette rencontre et y ont également participé.

En sa qualité de représentant du canton de Berne,



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

**Ouvertures : les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00
les mercredis de 17h00 à 18h00**

Merci d'avance de votre collaboration

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

BIBLIOBUS

**Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30**

Samedi 18 mai, 1^{er} juin, 15 juin, 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

TRAVAUX D'ASPHALTAGE AU VILLAGE

Les 15 et 16 mai 2013 auront lieu les travaux d'asphaltage du chemin Champ-Favre et du carrefour du centre du village.

Nous prions donc les usagers de bien vouloir respecter les signalisations mises en place. La société chargée de ces travaux fera tout son possible pour éviter au maximum les désagréments.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration municipale



FUSION DES COMMUNES DE DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Soirées publiques d'information à la population les

- Vendredi 17 mai, 18.00 h, Restaurant du Cheval Blanc à Lamboing
- Vendredi 24 mai, 20.00 h, Battoir à Diesse

Venez nombreux, bâtissons ensemble notre nouvelle commune !

Votation le 9 juin 2013

TAXE DE CHIENS 2013

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens qui seront âgés de plus de trois mois le 1^{er} août 2013 sont astreints au paiement de la taxe de chiens.

Nous invitons donc les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire **jusqu'au vendredi 24 mai 2013** au guichet de l'administration municipale ou par téléphone (032 315 16 40).

Les personnes ayant déjà annoncé leur chien recevront prochainement par courrier la facture avec la médaille.

Pour rappel, voici les tarifs en vigueur cette année :

- Chiens du village CHF. 80.-
- Chiens du Foyer d'éducation CHF. 50.-
- Chiens des fermes isolées CHF. 50.-

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Attestation de compétences pour détenteurs de chiens:

Nous profitons de vous rappeler que depuis le 1^{er} septembre 2008, tous les détenteurs de chien doivent suivre une formation.

Les personnes souhaitant détenir un chien pour la première fois doivent suivre un cours théorique d'au moins quatre heures avant d'acquérir le chien. Le cours théorique n'est pas obligatoire pour les personnes pouvant prouver avoir déjà détenu un chien.

Toutes les personnes qui font l'acquisition d'un nouveau chien (aussi les personnes qui sont déjà détenteur d'un chien) doivent suivre un entraînement pratique d'au moins quatre leçons. Cet entraînement doit avoir lieu durant l'année qui suit l'acquisition du chien.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration municipale

RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

En dehors de la propriété privée du détenteur du chien, **il est interdit de laisser le chien courir sans surveillance.**

Dans les espaces publics aménagés tels que les cours d'école, les parcs et les aires de jeu, les chiens doivent être tenus en laisse.

Les propriétaires de chiens sont également priés de ramasser les crottes et de déposer les sachets dans une poubelle.

Tout chien laissé à l'extérieur doit porter un collier avec un timbre de contrôle valide. Les colliers à pointes sont interdits.

L'autorité de police communale peut ordonner, pour un chien agressif, un contrôle vétérinaire, le port d'une muselière ou toute autre mesure propre à éviter tout dommage ou mise en danger de personnes et d'autres animaux; les frais sont à la charge du propriétaire de l'animal.

L'administration municipale

PROCHAINE RENCONTRE "FIL D'ARGENT" Groupe des Aînés de Prêles le jeudi 30 mai 2013 - rendez-vous à 14h00 devant la halle polyvalente

Vous êtes cordialement invités à la quatrième rencontre de l'année 2013 du groupe des aînés "Fil d'Argent" qui sera une petite sortie surprise.

Le point de rendez-vous est fixé à 14h00 devant la halle polyvalente.

L'inscription à cette sortie est obligatoire ! Veuillez vous inscrire **jusqu'au 27 mai 2013** auprès de Francine Giauque au 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
Francine Giauque

RAMASSAGE DU VIEUX PAPIER

Nous rappelons à la population que la récolte du vieux papier se déroulera

du vendredi 17 au samedi 18 mai 2013

**Le container est placé sur le parking
de la halle polyvalente.**

Pour toute question relative à l'élimination du vieux papier, vous pouvez vous adresser directement à M. Daniel Bourquin au 079 631 20 27.

L'administration municipale

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1^{er} juin 2013 auprès de l'administration municipale. **Merci donc de bien vouloir faire votre annonce d'ici au 7 juin 2013 au plus tard par courriel à secretariat@preles.ch ou par téléphone au 032 315 16 40.**

Merci de votre collaboration.

L'administration municipale



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch



Commune municipale
de Prêles
La Chaîne 2
2515 Prêles

Suite à une réorganisation de nos services internes, nous mettons au concours le poste de

Concierge de la crèche communale (taux d'occupation : 5-6 heures par semaine)

Entrée en fonction : 1^{er} mai 2013 ou date à convenir

Le cahier des charges et le descriptif détaillé du poste peuvent être consultés sur notre site internet www.preles.ch

Intéressé(e) ? Alors n'hésitez pas à envoyer votre offre, avec curriculum vitae, copies de certificats, références et prétentions de salaire, avec la mention « postulation », au Conseil municipal de Prêles, jusqu'au 31 mai 2013.

Ce poste s'adresse indifféremment aux femmes et aux hommes



Commune municipale
de Prêles
La Chaîne 2
2515 Prêles

Nous recherchons notre future responsable de la crèche communale « La Luciole » (taux d'occupation : 60-80%)

Entrée en fonction : 1^{er} mai 2013 ou date à convenir

Les candidates doivent disposer d'une formation d'assistante socioéducative ou d'assistante socioéducative avec certificat fédéral de capacité (orientation accompagnement des enfants) ou d'une formation équivalente, doublée d'une expérience professionnelle de quelques années dans le domaine de la prise en charge d'enfants.

Nous recherchons une personne dynamique, douée d'entregent et de leadership, à l'aise avec les outils informatiques usuels.

Le cahier des charges et le descriptif détaillé du poste peuvent être consultés sur notre site internet www.preles.ch

Chaque minute dans le monde,
un enfant perd la vue!
Offrez la vue avec seulement
50 francs!

CP 80-303030-1 • 8027 Zurich
www.cbmswiss.ch

cbm
mission chrétienne
pour les aveugles

Nouvelles de l'administration

Situation au Service des migrations du canton de Berne

Les comptes annuels permettent de comprendre comment le Service des migrations du canton de Berne utilise les 60 millions de francs de ressources alloués tous les ans par la Confédération dans le domaine de l'asile. Le canton ne perdra pas des dizaines de millions de francs, comme l'a souligné le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, directeur de la police et des affaires militaires, contredisant ainsi les articles parus ces dernières semaines dans la presse. Il n'en est pas moins certain que les flux financiers et la collaboration avec les organisations partenaires doivent être améliorés et une première série de mesures ont déjà été engagées.

La presse a durement critiqué le Service des migrations ces derniers temps, critiques rejetées par le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, directeur de la police et des affaires militaires, lundi (6 mai) lors d'une conférence de presse, à Berne. A ses yeux, on ne saurait en aucun cas prétendre que l'Office de la population et des migrations, compétent en la matière, a perdu toute vue d'ensemble sur les prestations des partenaires et les flux financiers. Le conseiller d'Etat a affirmé que l'utilisation par le Service des migrations des 60 millions de francs alloués tous les ans par la Confédération était traçable et que le canton ne perdrait pas des dizaines de millions de francs. Il n'est pas non plus exact d'affirmer que le canton perdrait des dizaines de millions de francs

parce que les remboursements des assurances maladies risquaient de se prescrire.

Des mesures à prendre

Bien que les risques financiers ne soient donc pas aussi élevés que ne le laissait craindre un rapport du Contrôle cantonal des finances, il est certain, pour M. Käser, que des mesures doivent être prises. Il faut améliorer et rendre plus transparents les flux financiers au Service des migrations, renforcer le controlling et poser sur de nouvelles bases la collaboration avec les organisations partenaires qui gèrent les centres d'hébergement pour le compte du Service des migrations. Même si les rapports du Contrôle des finances depuis 2003 ne laissaient pas entrevoir une nécessité générale de prendre des mesures et que l'Office fédéral des migrations n'a pas considéré Berne comme canton à risque, le conseiller d'Etat a soutenu le chef de l'Office de la population et des migrations lorsque celui-ci a soumis les flux financiers à une société d'audit et de conseil il y a environ un an. Le changement à la tête du Service des migrations et le départ de personnes-clés, en fonction depuis de nombreuses années, était le bon moment pour faire le point, d'autant que la situation dans le domaine de l'asile a connu de profondes mutations cette dernière décennie.

Pas de pertes de plusieurs dizaines de millions de francs

Les comptes annuels du Service des migrations indiquent que les dépenses cantonales dans le secteur de l'asile n'ont jamais été complètement couvertes par les forfaits fédéraux. Cela ne s'explique pas par l'absence de décomptes suffisamment détaillés mais par le fait que la Confédération n'a jamais voulu prendre en charge la totalité des coûts de l'administration, de la sécurité et de l'application conforme à la Constitution de l'aide d'urgence. Le canton a couvert le déficit à hauteur de 4 à 6 mil-

lions de francs par an depuis de nombreuses années. Ce risque perdurera vraisemblablement au cours des prochaines années.

Contrairement à ce qui était affirmé dans les médias, ce ne sont pas 44 millions de francs de créances qui risquent de se prescrire dans le domaine de l'assurance-maladie. Les contrôles lancés immédiatement ont montré que les montants à rembourser s'élevaient au maximum à 1,84 million de francs. Le Service des migrations continue à donner la priorité à ces remboursements.

Mesures déjà engagées

Le Service des migrations collabore avec des organisations partenaires pour l'exploitation des centres pour demandeurs d'asile. A cet égard, il leur a alloué des avances à hauteur de 22 millions de francs, fixées contractuellement pour les prestations à fournir. Ces avances seront réduites et accordées désormais pour une période plus courte, de manière plus étroitement liée aux prestations attendues. Les intérêts à verser sur ces ressources et leur garantie feront l'objet de négociations avec les organisations partenaires. Cet automne, le Service des migrations organisera une procédure publique d'adjudication pour la gestion des centres pour demandeurs d'asile. Dans cette perspective, il adaptera les contrats de prestations conformément aux recommandations de la société d'audit et de conseil. Il réglera également par contrat les tâches de sécurité et de contrôle devant être fournies par les organisations partenaires.

Le Service des migrations va par ailleurs accorder la priorité à l'optimisation du controlling et à la mise en place d'un nouveau système de management.

**Commune****mixte de Diesse**www.diesse.ch
commune@diesse.ch

Commune mixte de Diesse

**VOTATION POPULAIRE DU 9 JUIN 2013
EN MATIÈRE COMMUNALE**

Le conseil communal de Diesse a fixé au dimanche **9 juin 2013** et, dans les limites des dispositions légales aux jours précédents, la votation populaire concernant

1. Le vote sur la fusion des communes mixtes de Diesse, Lamboing et la commune municipale de Prêles

Les trois questions posées sont :

2. Acceptez-vous le Contrat de fusion entre les communes mixtes de Diesse, Lamboing et la commune municipale de Prêles ?

3. Acceptez-vous le Règlement d'Organisation (RO) de la commune de «Plateau de Diesse»?

4. Acceptez-vous le Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune de « Plateau de Diesse » ?

Les documents suivants sont déposés dans les différents bureaux communaux dès le 8 mai 2013 pour consultation :

- le contrat de fusion et ses annexes
- le Règlement d'organisation (RO) de la Commune de « Plateau de Diesse »
- le Règlement sur les élections et les votations aux urnes de la commune du «Plateau-de-Diesse»

Diesse, le 3 mai 2013
Le Conseil communal



LE CLUB DE TRICOT
se réunira la prochaine fois
le mardi 4 juin à 19h30

à la maison de paroisse de Diesse

Participation : 10.- (pour l'animatrice)

Les participantes recherchent encore des personnes intéressées afin de renforcer l'équipe. Alors, n'hésitez plus et venez sans attendre vous joindre à elles.

Les rencontres sont ouvertes à toutes les personnes intéressées quel que soit leur domicile.

Renseignements : 032 315 12 60
gad.diesse@gmail.com

Les yeux d'enfants!
devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM Case postale, 2002 Neuchâtel
Mission chrétienne www.cbm.ch
pour les aveugles Dons: CP 87-192/53-5

**FUSION DES COMMUNES****DE DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**

Soirées publiques d'information à la population les

- Vendredi 17 mai, 18.00 h, Restaurant du Cheval Blanc à Lamboing
- Vendredi 24 mai, 20.00 h, Battoir à Diesse

Venez nombreux, bâtissons ensemble notre nouvelle commune !

Votation le 9 juin 2013

VOTATIONS FEDERALES ET COMMUNALES DU 9 JUIN 2013

Vous trouverez **deux cartes de vote** dans la même enveloppe. Si vous participez aux deux votations, merci de retourner les deux cartes signées avec les bulletins y relatives.

Ouverture du bureau :

Dimanche 9 juin 2013 de 10 h 00 à 12h00

Vote anticipé : les enveloppes peuvent être déposées dans la boîte aux lettres du secrétariat jusqu'au samedi 12h00

Attention : Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.

Le bureau de vote est constitué de la manière suivante :

FONCTION	NOM	PRENOM
Président	Jeanneret	Christophe
Membre	Bourquin	Jean-François
Membre	Bourquin	René
Membre	Carrel	Jean-Daniel
Membre	Carrel	Josiane
Suppléant	Chappuis	Nicolas
Suppléant	Cizmar-Reinhard	Yvonne
Suppléant	Conrad	Jean-René
Suppléant	Conrad	Marjorie

Les suppléants ne fonctionnent qu'en cas d'indisponibilité d'un membre du bureau. S'ils ne fonctionnent pas, ils seront convoqués lors de la prochaine votation.

Le Conseil Communal

**Nouvelles
de l'administration****Petit Val : subvention en faveur
d'un projet de fusion de communes**

Le Conseil-exécutif bernois a octroyé une subvention de quelque 27 000 francs aux communes de Châtelat, Monible, Sornetan, Souboz et Rebévelier pour l'étude des modalités d'une éventuelle fusion. Cette démarche fait suite à une première étude, menée en 2009, à laquelle une quinzaine de communes (sauf Rebévelier) avaient participé et qui avait pour objectif non seulement d'étudier les avantages et les inconvénients d'une fusion, mais aussi de définir des périmètres adéquats de fusion. Les cinq communes concernées forment un des trois périmètres ainsi définis, appelé Petit Val. La commune de Saicourt, bien que faisant partie du Petit Val d'un point de vue géographique, a décidé de re-

joindre un autre périmètre de fusion, celui des communes du Haut de la Vallée de Tavannes.

**Gestion et archivage numériques
des documents : crédit pour la phase
d'élaboration du projet**

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a chargé la Direction des finances et la Chancellerie d'Etat de définir d'ici à la mi-2014 des normes et consignes contraignantes pour la gestion et l'archivage numériques des documents dans l'administration cantonale. Il a alloué un crédit de 212 000 francs pour la phase d'étude du programme correspondant. Il existe actuellement nombre de solutions isolées, avec différents interfaces, pour la gestion numérique des affaires et des dossiers, ce qui ne permet pas d'archivage à long terme. Pour éviter toute perte importante de données à long terme, il faut donc une généralisation, une uniformisation et une systématisation de la gestion et de l'archivage électroniques des documents.



District de La Neuveville

FERMETURE AU TRAFIC

Route cantonale no 1316 : Douanne - Lamboing
Commune : Douanne

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après :

Tronçon : **Sortie du village de Douanne - Lamboing, ancien restaurant des Gorges**

Durée : **du lundi 13 mai 2013 au jeudi 16 mai 2013, tous les jours de 08h00 à 17h00.**

Exceptions : Aucunes

Motifs : Coupe de bois importante, dans le but de garantir la sécurité de tous les usagers de la route.

Particularités : **Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cavaliers et piétons).**

L'accès à Gaicht sera possible uniquement par Lamboing - Montagne de Douanne (tronçon limité à 3.5 to).

Renseignements : M. Laurent Möri, tél. 032 488 10 20

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu, pour la relation Plateau de Diesse - Douanne/Glêresse, par La Neuveville - Prêles - Lamboing (et vice versa) et pour la destination de Bienne, par Lamboing - Orvin - Frinwillier (et vice versa).

Dans tous les cas le début, respectivement la fin des restrictions, sont déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Sonceboz, le 2 mai 2013
Ponts et chaussées, 3^e arrondissement
Service pour le Jura bernois

PRISE EN CHARGE DE PERSONNES TRIBUTAIRES DE SOINS DANS DES FOYER ET DES MÉNAGES PRIVÉS

Vous proposez dans un foyer ou chez vous un logement, des repas, une prise en charge et des soins à des handicapés, des toxicomanes ou des personnes âgées? Si oui, vous devez être au bénéfice d'une autorisation d'exploiter de la commune ou du canton, conformément à l'ordonnance du 18 septembre 1996 sur les foyers et les ménages privés prenant en charge des personnes tributaires de soins (ordonnance sur les foyers, OFoy).

Autorité délivrant les autorisations

Personnes âgées et handicapées

- l'autorité communale compétente pour les ménages privés accueillant trois personnes au maximum,
- l'Office des personnes âgées et handicapées du canton de Berne pour la prise en charge de plus de trois personnes.

Pour tout renseignement et dossier de demande, veuillez vous adresser à l'Office des personnes

âgées et handicapées, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 633 42 83, fax 031 633 40 19, courriel: info.alba@gef.be.ch).

Toxicomanes

- l'Office des affaires sociales pour la prise en charge de personnes toxicodépendantes dans des ménages privés ou des foyers.

Pour tout renseignement et dossier de demande, veuillez vous adresser à l'Office des affaires sociales, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 633 78 11, fax 031 633 78 92, courriel: info.soa@gef.be.ch).

OFFICE DES PERSONNES
AGÉES ET HANDICAPÉES
Markus Loosli
Chef d'office
Chef d'office

OFFICE DES
AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger,
avocate
Cheffe d'office

ALLOCATIONS SPÉCIALES SELON DÉCRET

Toute personne de condition modeste au bénéfice d'une rente AVS ou AI a le droit de demander des allocations spéciales selon décret en plus des rentes et des prestations complémentaires. Le service compétent de votre domicile (service social, caisse de compensation) vous fournira les informations nécessaires concernant les conditions d'octroi de ces prestations. Les allocations spéciales sont des prestations sociales particulières (décret du 10 septembre 1997 concernant les allocations spéciales en faveur des personnes de condition modeste), qui sont calculées conformément aux prescriptions du Conseil-exécutif. Selon le décret, il appartient aux offices communaux d'inviter les personnes manifestement en droit de bénéficier de ces prestations à présenter une requête. En vertu des dispositions légales, les personnes de condition modeste ont droit à des allocations spéciales, mais elles ne peuvent pas prétendre à un montant déterminé.

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser au service compétent de votre domicile et, pour tout renseignement d'ordre général, à l'Office des affaires sociales, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 / 633 78 11, fax 031 / 633 78 92, e-mail: info.soa@gef.be.ch).

OFFICE DES
AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger, avocate
Cheffe d'office

PROSPECTUS SUR L'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS

Ce document fournit des informations sur l'aide proposée selon la loi sur l'aide aux victimes et recense tous les centres de consultation du canton de Berne. Il s'adresse principalement aux victimes d'infractions et à leurs proches, mais peut aussi intéresser les personnes et les institutions qui y sont confrontées dans le cadre de leurs activités ou à titre privé. Disponible en français et en allemand, le prospectus peut être obtenu auprès de l'Office des affaires sociales, Division aide aux victimes (tél. 031 633 78 26, fax 031 633 78 92, courriel: info.doku.soa@gef.be.ch).

OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger, avocate
Cheffe d'office

AIDE SOCIALE : ORGANISATION ET COMPÉTENCE

La population du canton de Berne dispose d'un large éventail de prestations sociales publique et privées, qui répondent aux besoins les plus divers.

Information

Les communes informent leurs habitants en bonne et due forme, en leur fournissant les adresses des institutions sociales qui sont à leur disposition, comme les services sociaux, les structures d'accueil extrafamilial et autres.

Services sociaux professionnels

Chaque commune a son propre service social ou est affiliée à un service social régional. Les prestations de l'aide sociale sont accessibles à tous. Les consultations sont assurées par du personnel spécialisé. Pour toute information, il convient de s'adresser à la commune de domicile ou au service social régional compétent.

Préfecture

Les décisions des services sociaux peuvent faire l'objet d'un recours auprès des préfètes et des préfets.

Office des affaires sociales

Pour des renseignements d'ordre général, il est aussi possible de s'adresser à l'Office des affaires sociales de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, Rathausgasse 1, 3011 Berne, tél. 031 633 78 11, fax 031 633 78 92, courriel : info.soa@gef.be.ch.

OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger
Cheffe d'office

Pharmacie

Week-end et jours fériés
le 0842 24 24 24 vous renseigne
Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95/min).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.
0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Appel d'urgence

Tél. 117 Police

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

Pas de culte de l'enfance

Dimanche 12 mai - Septième dimanche de Pâques

10h, Blanche église : culte - fête des mères

Officiant : Philippe Maire

Lectures : Romains 13.1-10

Cantiques : 35-12, 35-01, 34-29, 62-02, 46-02, 62-79

19h Office de Taizé bilingue avec chants, méditation, silence et musique (violoncelle et piano)

Lundi

20h Chœur Mosaïque, Maison de paroisse

Mercredi

10h Recueillement à la Blanche Eglise

Jeudi

Culte dans les homes

9h45 Montagu, 10h30 Mon Repos

La Blanche Eglise est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 12 Mai

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst. Mit Roumen Kroumov (Orgel), Pfr. Brigitte Affolter.

Amtswochen

22. April bis 18. Mai: Pfr. Beat Allemann

032 315 11 39

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 12 mai

10h Messe à l'église paroissiale/ Fête des mères

Messe en semaine

Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin.

Jeudi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis

matin, sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois.

Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois.

Caté en mai

4^e : 31.05.13, 7^e : 17.05.13 (rencontre de remplacement)

, 8^e : 25.05.13

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Culte de l'Ascension

Jeudi 9 mai, culte à Diesse, 10h00, échange de chaire, pasteur John Ebbutt

Dimanche 12 mai

Culte à Nods à 10h00, pasteure Laurence Tartar

Groupe de recueillement

Jeudi 16 mai à 13h30 à l'église, moment de recueillement bienvenu pour pouvoir se recentrer sur l'essentiel

Culte de confirmation

Dimanche 19 mai à 10h00 à l'église de Diesse, confirmation des catéchumènes de Nods et Diesse

Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école

Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods

: 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La

Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40

Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Lauteschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouèche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 12 mai

Nods: Culte. 10h. Fête des mères. Distribution de cœur en chocolat

Mardi

Nods: Rencontre des aînés. 14h-17h. Salle de paroisse.

Thé, gateaux.

Mercredi

Diesse: Rencontre des 8ème. 14h30-16h30. Maison de

paroisse.

Samedi

Diesse: Répétition du culte de confirmation avec les

9èmes, des paroisses du plateau . 9h00. Eglise de Diesse

Dimanche 19 mai

Nods: Pas de culte.

Diesse: Culte de confirmation. 10h00.

Le 1er mercredi du mois, de 9h. à 10h. "Méditation et prière"

Permanence du pasteur

Lundi, mardi et mercredi de 9h à 13h.

Pasteure déservante:

Mme Laurence Tartar. Téléphone: 032 751 70 82. Natel:

079 904 16 84. E-Mail: laurencetartar@gmail.com

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 11 mai

Services à Bienne

Samedi 18 mai

Services à Neuchâtel

Samedi 25 mai

Culte 9h15, pasteur

Gilbert Dewinter

Eglise de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 12 mai

10h00 Culte avec Monsieur Edward, St-Cène

- Culte de l'enfance: 3ème à 6ème année scolaire

- Explorateurs: 1ère enfantine à 2ème année scolaire

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65



Paroisse réformée
Diesse - Lamboing - Prêles

PAROISSE RÉFORMÉE DE DIESSÉ, LAMBOING, PRÊLES

Invitation à
l'assemblée

ordinaire de paroisse
Jeudi 13 juin 2013 à 20h00
Maison de paroisse à Diesse

Ordre du jour:

1. Accueil, salutations, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 21.11.2012
3. Comptes de l'exercice 2012:
 - Présentation, discussion, rapport de vérification
 - Acceptation et décharge au Conseil de paroisse et à l'administrateur
4. Crédit d'engagement pour le remplacement de fenêtres et de portes à la cure
5. Elections complémentaires au Conseil de paroisse
6. Informations du pasteur
7. Informations du Conseil de paroisse
8. Divers et imprévus

Cette assemblée sera suivie d'une présentation de "Connexion3D", l'animation de jeunesse de notre église, par Mme Céline Ruf, animatrice responsable pour notre région, ainsi que d'une agape conviviale à laquelle chacun est très cordialement invité.

Le conseil de paroisse
Le Président des assemblées

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77.

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520

La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel:

laneuveville@jurabernois.ch.

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron. Tous les samedis et dimanches du 13 avril

au 20 mai 2013, de 14h30 à 17h30 exposition Ivan Mos-

catelli "Là-haut sur la montagne"

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Du 4 mai au 2 juin 2013 : L'exposition du Prix Design Suisse

2011/2012, après sa tournée mondiale, se termine au Musée

d'Art et d'Histoire de La Neuveville. Le vernissage aura lieu le 03

mai 2013 à 18h00.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Renseignement : Office du tourisme tourisme, tel : 032 751 49 49

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes